

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Ajustement des modalités d'instruction et modification du « bonus performance énergétique »

Annexe(s) : règlement Bonus Performance Énergétique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : TOURLONIAS Vincent

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BCEUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	FONTANIVE Pierrette (S)
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	ROUX Bernard
BOURG François	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TINET Georges
COSTON David	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	VALLON Sébastien
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mise en œuvre en 2017 le dispositif « bonus performance énergétique » afin de soutenir la massification des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Il est rappelé que par délibérations n° 2017-10-15 en date du 26 octobre 2017 et n° 2019-02-26 en date du 11 avril 2019, le conseil communautaire a validé la candidature de l'Agglo Pays d'Issoire au « bonus performance énergétique » de la Région Auvergne Rhône-Alpes et sa mise en place sur le territoire par la signature d'un mandat d'instruction conclu pour une durée de 42 mois à compter de sa signature, soit le 3 juillet 2019.

Aussi, il est précisé que ce programme intervient en complément des aides à la réhabilitation de l'habitat privé attribuées par communauté d'agglomération dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU).

L'Agglo Pays d'Issoire a pour rôle l'instruction des demandes de subventions des particuliers qui doivent respecter a minima les conditions d'éligibilités régionales définies ainsi que les critères délibérés par la communauté d'agglomération.

Actuellement, le règlement prévoit que la commission Mobilité et Cadre de Vie est en charge de notifier les aides. Aussi, afin de simplifier les modalités d'instruction des dossiers éligibles au « bonus performance énergétique », il est proposé d'apporter des ajustements dudit règlement, comme cela a été fait au dernier conseil communautaire en ce qui concerne le versement des aides aux privés du PIG et de l'OPAH-RU.

En ce sens, il est soumis au conseil communautaire que l'instruction et l'attribution des subventions des dossiers réceptionnés complets se fassent par l'attribution de Monsieur le Président ou par délégation au Vice-Président en charge de l'habitat. Il est précisé qu'un tableau récapitulatif des attributions sera présenté lors des commissions.

Il est donc proposé de modifier le règlement du Bonus Performance Energétique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes tel que le projet figure en annexe.

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
VU la délibération n°965 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 29 septembre 2017 relative à la mise en place du dispositif « bonus de performance énergétique » ;
VU la délibération n° 2017/10/15 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 octobre 2017 portant sur la validation de la candidature de l'Agglo Pays d'Issoire au Bonus performance énergétique de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
VU la délibération n° 2018/012/25 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 1^{er} mars 2018 portant sur la validation des critères « Bonus performance énergétique » de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
VU la délibération n° 2019/02/26 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 avril 2019 portant sur la mise en place du « Bonus performance énergétique » ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la signature du Contrat Ambition Région (CAR) entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agglo Pays d'Issoire en date du 5 octobre 2017 ;
CONSIDÉRANT que le « bonus de performance énergétique » est un dispositif mis en place par la Région à destination des EPCI signataires des Contrats Ambition Région en vue de renforcer les aides accordés aux privés pour les travaux de rénovation énergétique ;
CONSIDÉRANT que le dispositif « bonus de performance énergétique » vient en complément des aides à la réhabilitation de l'habitat privé attribuées par la communauté d'agglomération, et notamment dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) ;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adapter le règlement Bonus Performance Energétique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de faciliter l'instruction et la gestion administrative des dossiers ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 1 (LAVILLE Philippe)

- De valider les modalités d'attribution des aides du « bonus performance énergétique afin que les dossiers puissent être approuvés par le Président ou par délégation au Vice-Président en charge de l'habitat ;
- De modifier le règlement du « bonus performance énergétique » tel qu'annexé ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021